

## CONVENTION PORTANT RESILIATION AMIABLE D'ASSURANCE DU PERSONNEL

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD OUEST

Route de la Souterraine

23400 MASBARAUD MERIGNAT

### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Cabinet PAROT-LAFOND (Société AVIVA)

2 Avenue Pierre d'Aubusson

23400 BOURGANEUF

SIRET : 83135660500012

### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**Marché public d'assurance du personnel de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest**

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **19 octobre 2018**

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : NEANT

### D – CONTEXTE ET CLAUSES

La société titulaire du marché public a informé, par entretien physique du 12 décembre confirmé par ma la communauté de communes Creuse Sud-Ouest de son impossibilité d'exécuter le marché pour lequel elle s'était engagée.

Par le Présent accord les parties conviennent de la résiliation amiable du marché public notifié le 19 octobre 2018 ayant pour objet : assurance du personnel de la collectivité

ARTICLE 1 : par la présente convention les parties s'entendent sur une résiliation du marché notifié le 19 octobre 2018

Cette résiliation étant convenu amiablement aucune indemnité ne sera due par le titulaire du marché public.

ARTICLE 2 :

Le marché ne fera l'objet d'aucune exécution

### G - Signature des parties

A : Masbaraud Mérignat, le .....

Signature

Le Président  
Sylvain GAUDY

Le titulaire du Marché  
PAROT Jean-Marc - Agent